

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2016

Le onze avril 2016, à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SÉMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Alain LUCOT, Maryline PEYROULET, Nicole DUFAU, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Françoise MARQUES DE FIGUEREIDO.

Procurations : Éric CAZABAT à Olivier SABLÉ, Danièle GULLON-LOPEZ à Monique SÉMAVOINE, Jean-Jacques BORDENAVE à Alain LUCOT, Christophe CARRERE à Francis LANDES.

Excusés : Rebecca LAFON, Loetitia ROLLIER, Anne CHAUVANCY, Vincent CHARLOT

La séance est ouverte à 20h00

Mme Françoise MARQUES DE FIGUEREIEDO est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 267 219,22 €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 359 859,59 € en tenant compte de l'excédent reporté de 1 092 640,37 €. Par ailleurs il dégage un excédent d'investissement de 19 027,16 € lié à la rentrée tardive des subventions attendues sur les programmes de travaux réalisés précédemment ainsi qu'au décalage sur le début de l'exercice 2016 du début des travaux de restructuration et de réhabilitation de la mairie. Le résultat de l'exercice fait donc apparaître un excédent global de 1 378 886,75 €. (Unanimité)
- Il approuve également le compte de gestion 2015 élaboré par le receveur municipal à la clôture de l'exercice 2015 et qui est conforme en tous points au compte administratif (Unanimité).
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter sur l'exercice 2016 le résultat du compte administratif 2015 comme suit : 19 027,16 € seront affectés en recettes d'investissement au compte « 001 » et la somme de 1 359 859,59 € sera reprise en excédent reporté de fonctionnement au compte « 002 ». (Unanimité).
- Le Conseil municipal étudie successivement les différentes demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations communales et extra-communales. Le montant total des aides accordées s'élève globalement à la somme de 65 885 €. (Décision prise à l'unanimité moins une voix contre : M. Laurent Jouanlong).
- Le Conseil municipal décide d'augmenter de 3% les taux des trois taxes locales. Les taux 2016 passeront donc de 9,72% à 10,01% pour la taxe d'habitation, de 12,89% à 13,28% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 47,31% à 48,73% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (Unanimité).
- Tenant compte des décisions en matière d'affectation du résultat et de fixation des taux d'impositions, le budget prévisionnel de l'exercice 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Il s'équilibre à la somme de 2 819 400,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 900 346,00 € en section d'investissement (Unanimité).

- Le Conseil municipal accepte la délégation d'exercice du droit de préemption urbain proposée par la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées en dehors des zones d'intérêt communautaire. Il renouvelle sa délégation au Maire pour l'exercice de cette compétence. (Unanimité)
- Il donne également son accord à la Communauté d'agglomération pour poursuivre, dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, la modification du Plan Local d'Urbanisme engagée par la Commune le 21 septembre 2015. (Unanimité)
- Le Conseil municipal décide de procéder au renforcement de la desserte électrique du Sud de la rue Henri IV afin de permettre son urbanisation, conformément au Plan Local d'urbanisme approuvé le 13 décembre 2013. (Unanimité)
- Il décide enfin d'apporter des modifications mineures afin d'actualiser le règlement de fonctionnement de la crèche municipale l'Auseron. (Unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.